



# EMIR

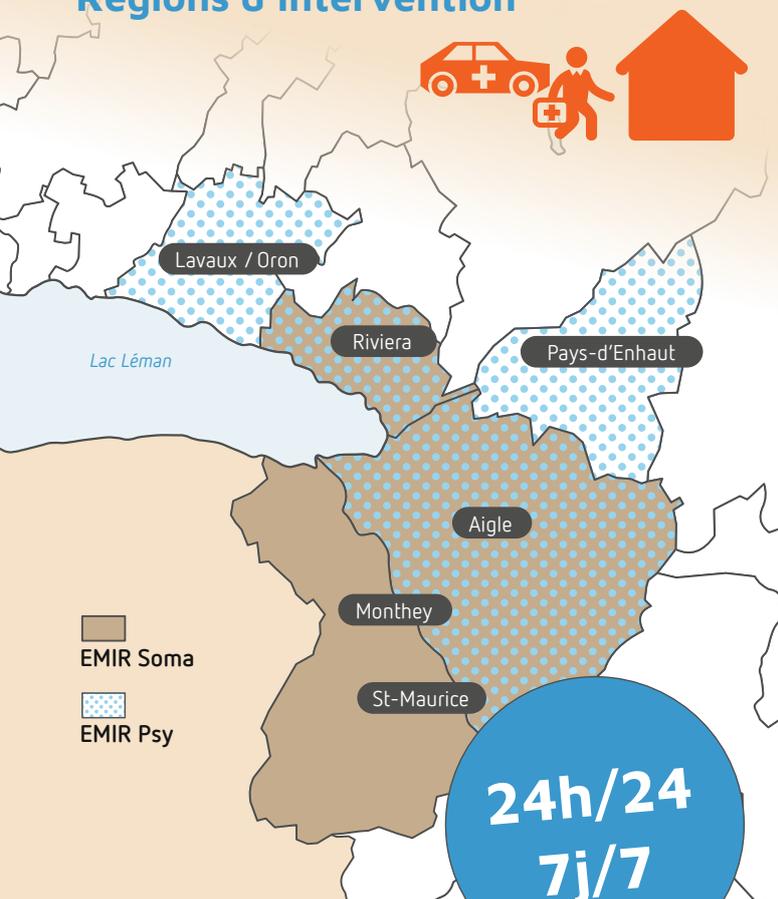
## ÉQUIPE MOBILE D'INTERVENTION RAPIDE

Prise en charge **infirmière** dans les deux heures **sur le lieu de vie des patient-e-s**, lors de situations d'urgences somatiques et psychiques non vitales, **sur demande des professionnel-le-s de la santé ou du social**.

En collaboration avec



### Régions d'intervention



### Contexte

La création d'une Équipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR) découle de la volonté de répondre plus efficacement **aux situations d'urgences non vitales** et de **favoriser le maintien des patient-e-s dans leur lieu de vie**. L'EMIR a notamment pour objectif de favoriser la diminution des hospitalisations évitables. Composée d'infirmier-ère-s, l'équipe intervient **dans les deux heures dans le lieu de vie** des patient-e-s nécessitant une prise en charge urgente mais non vitale, pour un problème de santé somatique (EMIR Soma) ou psychique (EMIR Psy).

### Population visée

Tout-e adulte présentant un problème de santé somatique (dès 16 ans) ou psychique (dès 18 ans) dans les situations d'urgences non vitales.

### Prestations



L'EMIR intervient uniquement dans l'urgence et de façon ponctuelle pour des situations non planifiées, selon les principes suivants :

- disponibilité **24h/24, 7j/7**
- réponse rapide, dans les **2 heures** suivant la demande
- **évaluation et examen cliniques**, décision pour la suite de la prise en charge dans le cadre du rôle autonome infirmier-ère ou avec avis médical
- **soins infirmiers techniques et relationnels**, avec à disposition matériel de soins et médicaments
- **intervention possible en binôme** infirmier EMIR Soma/Psy
- **surveillances et suivis ponctuels** à domicile
- **orientation et coordination**
- soutien à **la garde médicale**.



## Compétences

L'EMIR est composée d'infirmier·ère·s **expérimenté·e·s dans les domaines des soins aigus, de l'urgence et de la gériatrie**. Leurs compétences sont multiples :

- le recueil des données subjectives (anamnèse) et objectives (examen physique (EMIR Soma)) précises
- l'analyse des données recueillies afin de détecter les alertes cliniques et de proposer des surveillances et des interventions infirmières pertinentes
- la réalisation de gestes médico-délégués et le suivi
- la transmission des informations aux partenaires concernés
- la connaissance des professionnel·le·s du réseau, des services spécialisés et de leurs missions
- l'orientation des patient·e·s vers le service le mieux adapté.

## Qui peut faire appel à l'EMIR?

**L'appel à l'EMIR est réservé aux professionnel·le·s :**

- les médecins traitant·e·s
- les médecins de garde
- le service d'urgences des hôpitaux
- la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG)
- les EMS, foyers et institutions de santé
- les organismes de soins à domicile
- tout·e autre professionnel·le de la santé et du social.



## Responsabilités

Les actes que le·la médecin délègue à l'infirmier·ère EMIR sont inscrits dans le formulaire de demande d'intervention. Lorsque l'infirmier·ère EMIR est mandaté·e pour une évaluation par un·e non-médecin, l'infirmier·ère se rend sur le lieu d'intervention et réalise une évaluation de la situation et un examen clinique. Il·elle téléphone ensuite au·à la médecin de garde de la région pour lui transmettre le résultat de son analyse et ses recommandations. Lors de l'échange téléphonique, l'infirmier·ère s'accorde avec le·la médecin sur la suite à donner. Tout ordre médical donné par téléphone est ensuite confirmé par écrit.

## Administration de médicaments

Les infirmier·ère·s sont muni·e·s de matériel de soins, de médicaments injectables et par administration per os (antalgiques, antibiotiques, antihistaminiques, diurétiques, neuroleptiques, par exemple). La liste complète est disponible sur demande. Tout médicament administré par l'infirmier·ère EMIR est prescrit par un·e médecin.

## Après l'intervention

À la fin de son intervention, l'infirmier·ère de l'EMIR envoie un rapport, dans un délai de 24 heures, au·à la médecin traitant·e, au service de soins à domicile ou à l'équipe soignante de l'institution, qui prend alors le relais. Par ailleurs, un échange téléphonique permet de s'assurer de la continuité de la prise en charge.



## Contacts

**1) Par téléphone :** ☎ EMIR Soma 079 174 14 33  
☎ EMIR Psy 079 174 05 69

**2) Une fois le contact établi, le·la demandeur·euse remplit le formulaire** en ligne sur : [www.rshl.ch/emir](http://www.rshl.ch/emir)

**3) Par courriel** pour toute autre **demande ou transmission d'information :**

- ✉ EMIR Soma [emirsoma@hopitalrivierachablais.ch](mailto:emirsoma@hopitalrivierachablais.ch)
- ✉ EMIR Psy [emirpsy@hopitalrivierachablais.ch](mailto:emirpsy@hopitalrivierachablais.ch)

[www.rshl.ch/emir](http://www.rshl.ch/emir)